



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 31 mars 2016

**DELIBERATION N° 29/ 3/2016 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA
PRESIDENTE EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

L'an deux mille seize, le jeudi 31 mars à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 mars 2016.

Présents Titulaires : 40

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Isabelle SOULAYRES, Monique VALAT, Thierry VIALLO, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 10

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Laurence PAGES, Pauline BLANC à Valérie RABAULT, Nadine BOUVET à Danielle BEDOS, Jean-Luc BUDOIA à Pierre-Antoine LEVI, Aline CASTILLO à Pierre BONNEFOUS, Alain CRIVELLA à Christian PEREZ, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Daniel DONADIO.

Absent Excusé : 1

Monsieur Paul GRAND.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN

**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu l'article L.5211-10 du CGCT donnant au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer au Président pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ;

Vu les délibérations n°42 du 23 avril 2014, n°147 du 30 juillet 2014 et n°2 du 4 février 2016, prises en application de cet article ;

Considérant que les décisions prises par la Présidente sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire et que la Présidente doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire ;

Considérant que les conseillers ont pris connaissance des décisions dont la liste est la suivante,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 23 mars 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- prendre acte des décisions prises par Madame la Présidente durant la période du 12 février 2016 au 29 février 2016 conformément au tableau ci-dessous :

Ces décisions sont consultables dans leur intégralité sur simple demande au Secrétariat Général du Grand Montauban.

28	Pépinière d'entreprises - Convention d'occupation et de mise à disposition d'une boîte aux lettres entre le Grand Montauban et la Société GUILHEM PISCINES	12/02/2016
29	Pépinière d'entreprises - Convention d'accompagnement entre le Grand Montauban et la Société GUILHEM PISCINES	12/02/2016
30	Fourniture et Prestations sur pneumatiques - Attribution du marché	15/02/2016
31	Convention de mise à disposition entre le Grand Montauban et Monsieur Bruno VANDEKERCKHOVE	15/02/2016
32	Pépinière d'entreprises - Convention d'accompagnement entre le Grand Montauban et la Société C.S PRO	18/02/2016
33	Pépinière d'entreprises - Convention d'occupation et de mise à disposition d'une boîte aux lettres entre le Grand Montauban et la Société C.S PRO	18/02/2016
34	Convention entre le Grand Montauban et la Coopérative d'Accompagnement et de Gestion de Projets Créatifs SMARTFR - Spectacle « L'île des Doudous »	18/02/2016
35	Convention entre le Grand Montauban et la Coopérative d'Accompagnement et de Gestion de Projets Créatifs SMARTFR - Séances d'éveil Musical "Au fil des sons"	18/02/2016
36	Convention entre le Grand Montauban et l'Association La Boite à Malice - Ateliers de "CIRKO-MOTRICITE"	18/02/2016

37	Jardins Familiaux : Mise à disposition de la parcelle N°5	25/02/2016
38	Travaux de pavage: Attribution du marché	29/02/2016
39	Contrat de maintenance et de prestations associées entre le Grand Montauban et la société A6CMO : Logiciel AGDE 6 en mode hébergé	29/02/2016

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- de prendre acte des décisions prises par Madame la Présidente durant la période du 12 février 2016 au 29 février 2016.

LE CONSEIL PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

06 AVR. 2016

De sa publication le :

06 AVR. 2016

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 01 avril 2016

La Présidente,
Brigitte BAREGES